Au S.r Dipl.ff Rauenklaw, Chancel.r du Roy de dans
Capie - Teutsche Canzlerie, Erbgesess
auf Reis 787

La Haye ce 18.e de
Decembre 1638.

Monsieur;

Ayant veu aueq estonnement, que l'Octroy qu'il auoit pleu à S. M.té de Danemarq de faire depescher en faueur du S.r de Thier un des faulconniers de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange, pour la prinse des faulcons en Norwegher, auroit esté reuoqué sur ce que S. M. auroit esté informée que led.t de Thier auroit obtenu à faulx les lettres de recommandation de S. Alt.e au seul esgard desquelles il auroit pleu au Roy luy departir sad.te grace, La part que j'ay eüe aueq autres personnes d'honneur et de qualité bien eminente en cest Estat à la recerche des d.tes Lettres, m'oblige et porte à vous declarer volontiers, Monsieur, par ce mot (dont led.t de Thier m'a requis) que comme il ne s'agit en cest affaire que des intentions de S. A., elles sont telles veritablement, qu'elle a tousiours voulu et desiré, veut et desire encor presentem.t que l'un et l'autre de ses faulconniers se preuaille des faveurs qu'il aura peu obtenir de S. M.té Le Royaume (ce dit elle) estant assez ample pour deux et quatre, et beaucoup plus grand nombre de faulconniers; et n'y ayant que l'auricé et l'enuie qui pousse l'un d'iceux à n'y vouloir souffrir son compagnon, Ces paroles, Monsieur, m'ont esté redites à plusieurs fois par la propre bouche de S. A. qui ne ment point, et je vous les represente toutes nues. Monseig.r le Landgraue de Hessen, et quantité d'autres en peuuent tesmoigner autant; mais ie ne m'attache qu'à ce qui est de ma cognoissance tres particulier et vous supplie treshumblement Monsieur, que si, n'ayant pas l'honneur d'estre sceu par vous au monde, je m'auance à vous donner cette importunité inopinée, il vous plaire la considerer partie du Zele que j'ay pour la verité, et de l'obligation ou j'estime tout homme de bien à la proteger et maintenir. Car pour de la partialité qu'on y pourroit soupçonner, je ne me suis jamais donné le loisir d'en auoir entre deux faulconniers. Bien

Et

[illegible]

auray-ie tousiours, Monsieur, pour vre Seruice, s'il vous plaist m'y estimer si considerable, comme le respect de voz merites et qualitez releuées me faict souhaitter de passion l'honneur de vous pouuoir tesmoigner que je suis

Monsieur &c

Monsieur;

S'il estoit question de verifier ce que je viens de vous declarer des veritables intentions de S. A. par des preuues euidentes, comme j'estime que vous me ferez l'honneur de ne m'en demander pas, il me semble que deux Passeports que S. A. à faict depescher à diuers temps pour les valets dud. de Gier à faire leur voyage en Norwegie, ne sçauroyent estre subjects à aucune replique ni exception, outre que je puis asseurer que de semblables passeports led. de Gier en obtiendra de la main de S. A. tant qu'il en aura besoin à tout heure.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 787-788
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/2011